



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **02 septembre 2020**
Date d'affichage : **02 septembre 2020**

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle Jean Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Jacques FLORANTIN (suppléant de Rémy PETOTON), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE.
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Dominique TIXIER.
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

Absents représentés :

Rémy PETOTON.

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Yves RAILLERE.

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-95 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SIASD DE LEZOUX

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence maintien à domicile de la CCPL,

	Délégués titulaires (8)	Délégués suppléants (4)
Maringues	FONLUPT Nicolas MARCHAT Karel	LAQUENAIRE Jean-Luc
Luzillat	GALLET Marie Claire ALVES Sandra	DUPOIS Marie Françoise
St-Denis Combarnazat	LAURENT Guillaume DASSAUD Marie-Noëlle	MERTINS Rémy
St-André-le-Coq	PANNETIER-BEAUJARD Christine DARPOUX Patrice	LE GOUGUEC Franck

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de désigner les représentants de la communauté de communes au sein du SIASD de Lezoux :

8 délégués titulaires et 4 suppléants (différents de ceux désignés par les quatre communes adhérentes Luzillat, Maringues, St-André-le-Coq, St-Denis-Combarnazat)

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/09/2020

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD